



## GUIDE POUR LA CONCEPTION ET LA JUSTIFICATION DES PANNES EN BOIS LAMELLE PAR LE BAC ACIER

Les professionnels sont souvent amenés à utiliser le bac acier pour antilamber et antidéverser les pannes en lamellé-collé des ouvrages neufs et sous certaines conditions. Si la justification des assemblages bac/pannes n'est pas problématique, celle du bac acier est en revanche plus complexe puisqu'elle fait intervenir l'Eurocode 3. Cette justification n'est donc pas ergonomique au quotidien. Dans ce contexte, le SNBL a émis le souhait qu'un guide soit rédigé. Ainsi, avec l'appui du CTICM, FCBA a mis à plat la méthode de calcul par le biais d'un exemple et proposé des règles de moyens en fonction de différents paramètres (charges, pente, portées, entraxe, type de bac, ...).

## GUIDE FOR DESIGN OF GLULAM PURLINS STABILITY BRACING WITH METAL SHEETING

The metal sheeting is often used as stability bracing (lateral buckling) for glulam purlins of new buildings under specific requirements. The design of the metal sheeting as bracing is not easy and should be done according to Eurocode 3. In this context, the members of the French glulam union (SNBL), commissioned FCBA to write a guide on this topic. With the help of the CTICM, the design method was detailed, some examples was treated and simplified rules developed depending on different parameters (loads, roof slope, span, ...).

## REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

## FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui valident également leur réalisation. Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)